



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_26-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	7	8

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_240711_26

Cité Éducative : convention avec la Maison de l'apprendre pour le déploiement de la dotation d'action territoriale

Rapporteure : Madame la Maire

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La Cité Éducative vise à intensifier les prises en charge éducatives des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour du cadre scolaire et après celui-ci. Impulsée par un co-pilotage Éducation Nationale, État et Ville, sa gestion administrative et financière est sous la responsabilité de la ville de Vaulx-en-Velin.

La Cité Éducative ambitionne la constitution d'une alliance de l'ensemble des acteurs du territoire contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes, en favorisant la création d'un véritable écosystème éducatif coopératif local à même d'assurer la cohérence du parcours du jeune sur le territoire.

Dans la pleine cohérence de ces objectifs, la Cité Éducative souhaite poursuivre son soutien au déploiement de la Dotation d'Action Territoriale (DAT), initialement fondée par la Fondation Break Poverty et portée localement par la Maison de l'Apprendre.

L'Association Maison de l'Apprendre accompagne, dans un but d'intérêt général, le développement de territoires apprenants, où les acteurs économiques, associatifs et publics, coopèrent pour résoudre ensemble les défis d'une société durable et résiliente. Elle porte la DAT à Vaulx-en-Velin en tant que « référent DAT ».

La Break Poverty Fondation est une organisation humanitaire française qui lutte contre la pauvreté et le déterminisme social dès le plus jeune âge. L'innovation est au cœur des programmes de cette organisation par le soutien de projets d'intérêt général financés par des entreprises à l'échelle locale. Elle accompagne le déploiement local de la DAT en mettant à la disposition de la Maison de l'Apprendre des conseils, de la méthode et des outils.

La Dotation d'Action Territoriale (DAT) est le dispositif qui permet le développement de projets à impact social et éducatif qui répondent à des problématiques identifiées et qualifiées du territoire, en mobilisant un réseau d'entreprises partenaires qui s'engagent volontairement dans des actions de mécénat (financier, de compétences, tutorat...).

Les publics cibles sont les jeunes vaudais avec une attention particulière pour les publics habitant un quartier politique de la Ville. L'objectif est de créer, coordonner et animer un club d'entreprises qui s'engage à soutenir financièrement et à accompagner les actions locales prioritairement identifiées dans un plan d'actions.

Ce dispositif est élaboré dans le cadre d'un plan pluriannuel de trois ans afin de mesurer l'efficacité des projets. Il nécessite un budget prévisionnel annuel de 36 000€. Il est soutenu par la ville de Vaulx-en-Velin et par la Cité de l'Emploi.

Dans la poursuite du projet, la Cité Éducative est sollicitée pour le versement d'une dernière subvention de 11 000 € à l'association La Maison de l'Apprendre, subvention qui correspond à la mobilisation des entreprises pour le financement des projets, et à l'accompagnement des porteurs de projets pour le suivi des actions et de leur déploiement.

Les modalités de mise en œuvre de l'action sont détaillées dans la convention ci-après.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison de l'apprendre, jointe en annexe ;
- autoriser Madame la Maire à verser la subvention pour un montant de 11 000 euros à l'association Maison de l'Apprendre ;
- dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_26-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison de l'apprendre, jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame la Maire à verser la subvention pour un montant de 11 000 euros à l'association Maison de l'Apprendre ;
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2024.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGE s, Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Audrey WATRELOT , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB



Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_26-DE



**Convention d'objectifs entre la Ville de Vaulx-en-Velin au titre de la Cité Educative et
l'association Maison de l'Apprendre**

Entre les soussignés :

D'une part

L'association Maison de l'Apprendre

50 D rue Etienne Richerand

69003 LYON

Représentée par Angélique FIGARI, Présidente

N° SIRET : 87840864000018

Ci-après désignée par « L'Association »,

Et d'autre part

La Ville de Vaulx-en-Velin, au titre de la Cité Educative

Hôtel de ville,

Place de la Nation

CS 40002 69518 Vaulx-en-Velin cedex,

Représentée par Madame la Maire Hélène Geoffroy, Maire en exercice

Ci-après dénommée par « la Ville »

Préambule et objectifs

Considérant le projet initié et conçu par l'Association conforme à son objet statutaire ;

« L'Association accompagne dans un but d'intérêt général, le développement de territoires apprenants, ou les acteurs économiques, associatifs et publics, coopèrent pour résoudre ensemble et par l'éducation, les défis d'une société durable et résiliente ».

Considérant que la Ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée dans le cadre de la « Cité Educative » dispositif national et partenarial financé par l'Etat visant à une intensification des prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Impulsée par un co-pilotage Education Nationale, Etat et Ville, sa gestion administrative et financière est laissée à la charge de la Ville de Vaulx-en-Velin.

La Cité éducative ambitionne la constitution d'une alliance de l'ensemble des acteurs du territoire contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes, en favorisant la création d'un véritable écosystème éducatif coopératif local à même d'assurer la cohérence du parcours du jeune sur le territoire.



Dans la pleine cohérence de ces objectifs, la Cité Educative a souhaité soutenir le déploiement de la Dotation d'Action Territoriale (DAT) initié au niveau national par la Fondation Break Poverty, dispositif de mobilisation des entreprises à l'échelle locale, en faveur des projets d'intérêt général qui visent à prévenir la pauvreté et le déterminisme social. La DAT a pour projet la constitution d'alliances territoriales pour lutter contre la pauvreté à travers des actions de mécénat favorisant l'accès à l'emploi et les actions éducatives.

Objectifs de la DAT

L'objectif de la DAT est de pouvoir soutenir le développement de projets à impact social et éducatif qui répondent à des problématiques identifiées et qualifiées du territoire et de favoriser la coopération entre les acteurs associatifs, les acteurs économiques et les acteurs publics du territoire. Les entreprises engageront volontairement par ce dispositif une part de leur résultat net à des projets locaux de lutte contre la pauvreté des jeunes.

L'Association Maison de l'Apprendre accompagne, dans un but d'intérêt général, le développement de territoires apprenants, ou les acteurs économiques, associatifs et publics, coopèrent pour résoudre ensemble, les défis d'une société durable et résiliente

La Dotation d'Action territoriale de Territoire est portée sur Vaulx-en-Velin par l'association la Maison de l'Apprendre en tant que «réfèrent DAT». Elle sera accompagnée par l'Institut Break Poverty (IBP), qui met à sa disposition des conseils, de la méthode et des outils.

La Cité Educative apporte son soutien à la structure porteuse, pour permettre l'animation et le déploiement de cette démarche.

Missions

L'action se décline en 4 étapes :

1. Elaboration d'un diagnostic territorial des besoins à partir d'une analyse qualitative et quantitative
2. Identification des projets locaux qui peuvent apporter des réponses aux besoins identifiés par le diagnostic
3. Mobilisation d'entreprises locales qui souhaitent soutenir les projets identifiés
4. Suivi et évaluation.

Cette action associe les partenaires associatifs, éducatifs, économiques et de l'emploi/ insertion.
L'Association mobilisera un 0.5 ETP pour conduire cette action.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont dans le cadre de la cité éducative des jeunes entre 0 et 25 ans en situation de pauvreté.

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe aux politiques de la Ville de Vaulx-en-Velin au titre de la Cité Educative. Par la présente convention, il est convenu ce qui suit :



TITRE I - INDÉPENDANCE DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1 - CONDUITE DES TÂCHES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre sa mission, avec les moyens qui lui sont octroyés par la Ville au titre de la Cité Educative, l'Association dispose d'une indépendance de décision dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

ARTICLE 2 - RESPECT DES DISPOSITIONS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION

Cette indépendance s'exerce en conformité avec son statut à partir de ses instances propres.

TITRE II - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

ARTICLE 3 - MOYENS MIS À DISPOSITION

La Ville de Vaulx-en-Velin contribue financièrement à la mise en place de la Dotation d'Action Territoriale dans le cadre de la Cité Educative, et au soutien des représentants associatifs pour la mise en place des conditions permettant une gestion financière et organisationnelle optimale.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

4.1 La Ville, au titre de la Cité Educative, contribue financièrement pour un montant de 11 000 euros

Les fonds nécessaires au projet s'élèvent à 36 000 € par année pleine. La ville de Vaulx-en-Velin et la Cité de l'Emploi sont également sollicitées pour accompagner la mise en œuvre de cette action.

4.2 La contribution financière de la Ville est soumise au respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits correspondant au budget ;
- le respect par l'Association des obligations liées à l'objet de la convention, aux modalités de versement de la contribution financière et à l'évaluation du projet ;
- la vérification par la Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet.

Au vu des éléments mis à sa disposition en termes d'activité et d'utilisation de la subvention municipale, la ville conserve le droit de réserver le montant de sa participation financière annuellement, à la hausse comme à la baisse.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

5.1 La subvention est imputée sur le budget annuel de la Ville de Vaulx-en-Velin, au titre de la Cité Educative.

5.2 La subvention municipale est créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

TITRE III - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION



ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre la Dotation d'Action Territoriale tout en veillant au respect des conditions établies par la présente convention en accord avec la Ville de Vaulx-en-Velin, au titre de la Cité Educative.

ARTICLE 7 - JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir le 31 décembre 2024 au plus tard tout document justifiant l'utilisation de la subvention attribuée et notamment :

- le compte rendu financier de l'action ;
- le bilan quantitatif et qualitatif du projet ;

Les documents permettront notamment d'effectuer l'évaluation des objectifs qui conditionne le versement du solde.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 L'Association informe sans délai la Ville et la Cité Educative de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la ville et la Cité Educative sans délai par courrier.

8.3 L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de la Cité Educative de Vaulx-en-Velin sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

TITRE IV – CLAUSES GÉNÉRALES

ARTICLE 9 - INTERLOCUTEUR VILLE

L'interlocuteur privilégié de l'Association est la Cheffe de projet opérationnelle Cité Educative de Vaulx-en-Velin, au sein de la Direction de l'Education. Toutes pièces justificatives seront à transmettre au service.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, au titre de la Cité Educative, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier entraîne la suppression de la subvention. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention.



ARTICLE 11 – ÉVALUATION

11.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation de l'action dans son ensemble et, le cas échéant, sur son impact dans la Ville de Vaulx-en-Velin.

11.2 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Association de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 12 - CONTRÔLE DE LA VILLE

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication peut entraîner la révision voire l'annulation de la subvention municipale.

ARTICLE 13 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention doit faire l'objet d'une reconduction expresse.

ARTICLE 14 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville, au titre de la Cité Educative, et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non-contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lyon.

Pour l'Association
Madame la Présidente

Pour la Ville
Madame La Maire



Angélique FIGARI



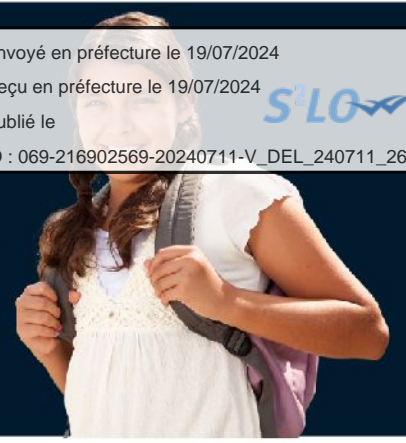
Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_26-DE



Hélène GEOFFROY

JEUNESSE & TERRITOIRE

DOTATION D'ACTION TERRITORIALE



Jeunesse & Territoire est un dispositif de lutte contre la pauvreté des jeunes conçu par la Fondation Break Poverty. Déployé sur plus de 40 territoires en France, il repose sur une dynamique partenariale entre des acteurs publics, privés et associatifs. Avec le soutien de la Maison de l'Apprendre, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Préfecture ont souhaité expérimenter la mise en place de ce dispositif pour apporter des solutions complémentaires aux besoins peu couverts du territoire en matière d'accompagnement à la parentalité, d'accrochage scolaire et d'insertion professionnelle.

LES ASSOCIATIONS EN ACTION !

Soutenues par 12 entreprises et fondations, sept associations déploient leurs actions au bénéfice de la jeunesse vaudaise sur l'année scolaire 2023-2024 pour lutter contre le déterminisme social.



Organisé par l'association **Concilia'bulles**, le tout premier groupe de soutien parental **Y'A Personne de Parfait** s'est déroulé au sein de la crèche Au clair du Mas, en partenariat avec deux autres crèches du territoire Vaudais : la Boîte à Malice et Jardin Mosaïque.

Six mamans se sont retrouvées lors de 5 séances tenues entre mars et avril pour échanger et partager leurs expériences de la parentalité.

Diverses thématiques ont ainsi été abordées telles que le sommeil, le



développement de l'enfant, la gestion des émotions ou encore l'alimentation.

Les rencontres ont été riches en partage et en convivialité ! Les participantes, ravies de cette expérience, ont apprécié ces

rendez-vous hebdomadaires. Cela leur a permis de se sentir moins seules dans leur rôle de maman et d'en apprendre davantage sur les étapes de développement de l'enfant.

La seconde cycle **Y'A Personne de Parfait** a démarré le 30 avril pour accompagner 5 parents, en partenariat avec les crèches Marie-Louise Saby, Couleur Grenadine, Grange des Lutins, les Petits Chaperons Rouges Centre, Brin de Lune et l'Espace Carco.

Concilia'bulles est soutenu par la Fondation Saint-Irenée



Ensemble pour la Petite Enfance opère sur le territoire vaudais à compter de cette année !

Le premier enjeu ? Sensibiliser largement les parents et les professionnelles de la petite enfance aux dernières découvertes en matière de neurosciences.

Une exposition constituée de **toiles pédagogiques** sera mise en place entre le **21 mai et le 6 juin** à l'Hôtel de Ville et un **ciné-débat** autour du film **"Le cerveau de l'enfant"** se

se tiendra quant à lui le **vendredi 31 mai**.

L'année prochaine, l'association formera les 6 crèches publiques de la commune à l'outil Pilou et Filou qui vise à soutenir le développement des compétences socio-affectives des jeunes enfants.

EPE est soutenu par la Fondation Pierre Bellon et la Fondation Biomérieux.

Le VALDOCCO a pour mission de s'occuper des jeunes isolés et démunis au cœur des quartiers en instaurant un lien de confiance avec eux et leurs familles. L'association intervient en prévention primaire auprès de jeunes ayant entre 6 et 12 ans. Sur la commune de Vaulx-en-Velin,

les actions se concentrent sur le quartier Barges Cachin.

Au quotidien, les jeunes bénéficient d'un suivi individualisé en co-éducation avec les parents, d'animations de rue mais également des activités et des sorties accessibles à tous pour découvrir Lyon et ses environs.

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_26-DE



Le Valdocco est soutenu par Rainbow Partners



@AnneGentilleau

L'association Rêv'Elles a déployé en 2023 son projet "Révétons le potentiel des vaudaises" et lancé ses premières actions sur le territoire. L'objectif de la première année était de travailler son ancrage territorial en rencontrant un écosystème de partenaires associatifs et éducatifs du territoire et d'impliquer les premières bénéficiaires sur des actions.

Ce sont 47 vaudaises en 2023 qui ont bénéficié des programmes Rêv'Elles, au travers d'ateliers de 3 heures organisés auprès d'associations et collèges partenaires basés sur le territoire. 12 ont également participé au programme long Rêv'Elles ton potentiel.

Rev'Elles est soutenue par la Fondation Caisse d'Epargne et la Fondation Peters

Témoignage de Rahma, une jeune fille en 1ère Bac Pro Vente qui attendait des réponses à ses questions quant à son projet professionnel : "Je suis passionnée de cosmétologie et de soins. J'ai pu confirmer mon projet de travailler dans le commerce, en lien avec les cosmétiques. J'ai apprécié être en lien avec des rôles modèles, venues partager leurs parcours et expériences. Cela lui a permis de déconstruire sa vision linéaire d'une carrière professionnelle et faire le lien entre mes études actuelles et ma passion."



Le NECC est soutenu par Sogelink.

Le National E-sport Club and Community est fier d'avoir lancé son programme autour de l'insertion professionnelle en utilisant la passion des jeunes autour des jeux vidéo et de la transformer en compétences valorisables dans un CV. Depuis le lancement du projet, nous avons accompagné individuellement plus

de 15 jeunes de Vaulx-en-Velin. L'association prévoit de renforcer l'équipe pour aller encore plus loin et proposer une série d'ateliers en petit collectif dans le but d'aider les jeunes à mieux identifier leurs compétences, valoriser leurs expériences en utilisant divers outils numériques comme les jeux vidéo ou encore l'IA.

12 ENTREPRISES PARTENAIRES MERCİ POUR VOTRE ENGAGEMENT !

295k€

A ce jour, 142 000€ qui ont été collectés pour la 1ère année au profit des associations sélectionnées sur Vaulx-en-Velin. Certains partenaires se sont déjà engagés significativement pour l'année 2 et l'année 3, ce qui nous permet aujourd'hui une levée de fonds remarquable de près de 300k€ !



VOTRE CONTACT

Une question? Une suggestion?
N'hésitez pas à nous en faire part :

Tiphaine Bonnet
tbonnet@maisondelapprendre.org